

Image not found or type unknown



Succession suite a vente de terrain

Par **floraline12**, le **28/07/2013** à **11:15**

Bonjour

Notre père décédé le 15/11/1984 résidait sur un terrain dont il était co héritier a été vendu le 10/04/2008 sans que nous ayant été contactés,nous sommes 3 enfants légitimés par mariage, or lors du partage de ce bien il n'a pas été tenu compte de nous.Quel recours peut t on prétendre.

Cordialement